

Comptes nationaux distribués et redistribution élargie selon l'âge

Mathias ANDRÉ (Insee)



CONSEIL D'ORIENTATION DES RETRAITES - 16 ET 23 NOVEMBRE 2023

INTRODUCTION

INÉGALITÉS ET REDISTRIBUTION ÉLARGIE

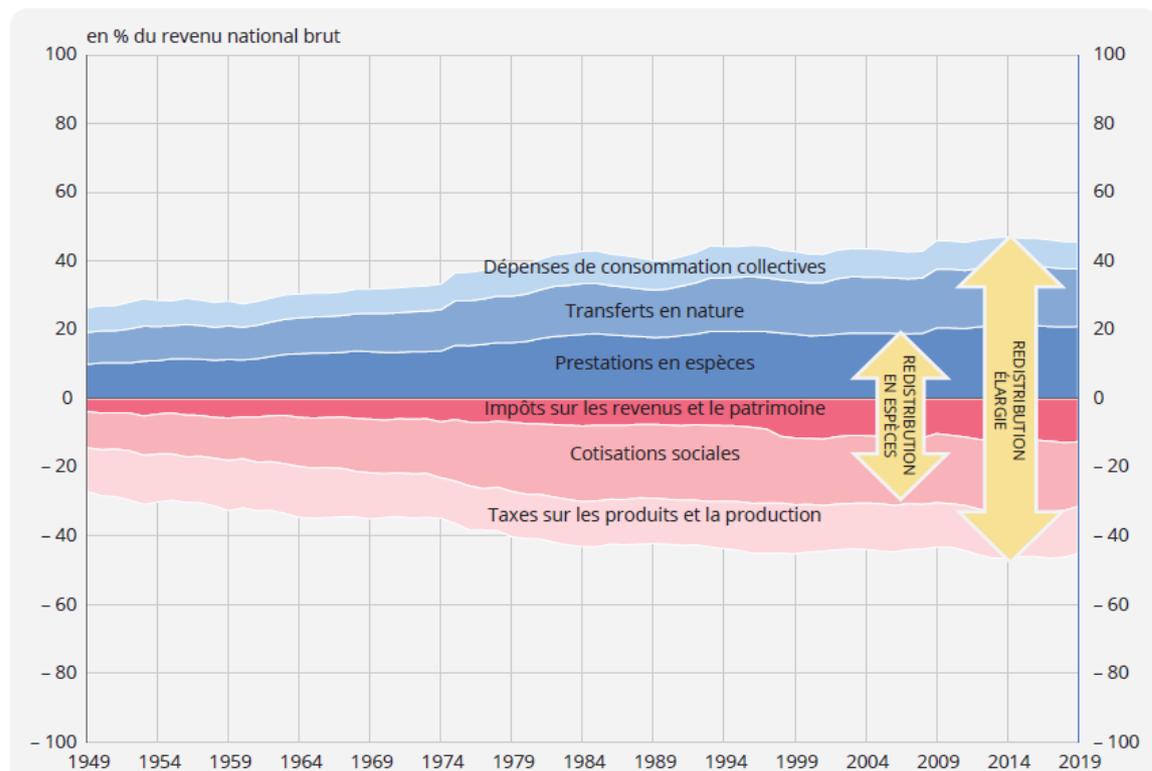
QUESTION ANCIENNE ET NOMBREUX TRAVAUX

- Étude des inégalités ancienne et centrale : Kuznets, Palma, Atkinson, Piketty
- La mesure usuelle des inégalités et de la redistribution est monétaire et centrée sur :
 - les salaires et les revenus du patrimoine,
 - l'imposition du patrimoine ou des revenus,
 - le rôle des prestations sociales
- Des travaux ont également montré le rôle des transferts en nature (santé et éducation)
 - Groupe d'experts sur la mesure des inégalités et de la redistribution
 - Ensemble de recommandations pratiques et conceptuelles
 - Un prototype d'une approche globale pour distribuer les agrégats macro-économiques issus de la comptabilité nationale aux ménages résidents

LES AMBITIONS DES COMPTES DISTRIBUÉS

- Répartition entre ménages des agrégats définis par la comptabilité nationale
- Objectif : « aller plus loin que la moyenne » et « faire parler le PIB »
- Des travaux apportant des réponses potentiellement inédites :
 - « À qui bénéficie la croissance ? »
 - « Comment se distribue le revenu national ? »
 - « Quel est l'effet redistributif de l'ensemble des services publics ? »

► 1. Transferts publics depuis 1949 en part du revenu national brut



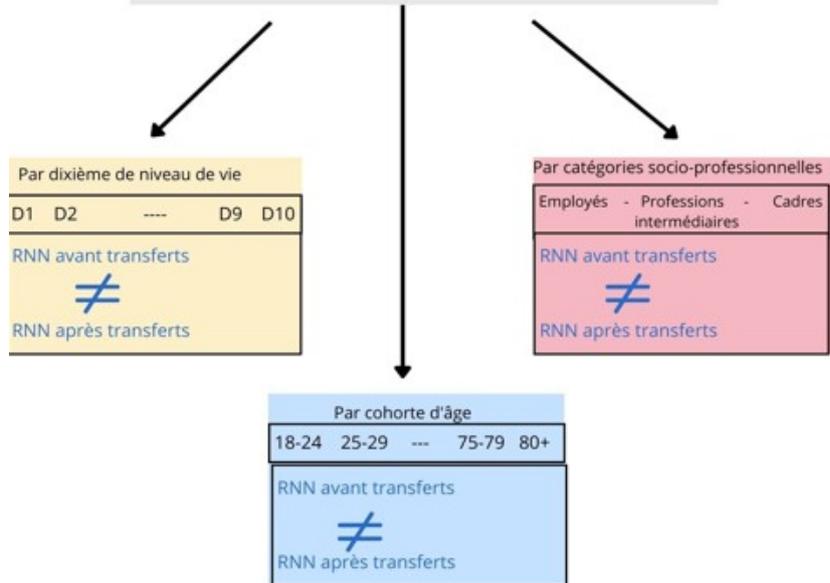
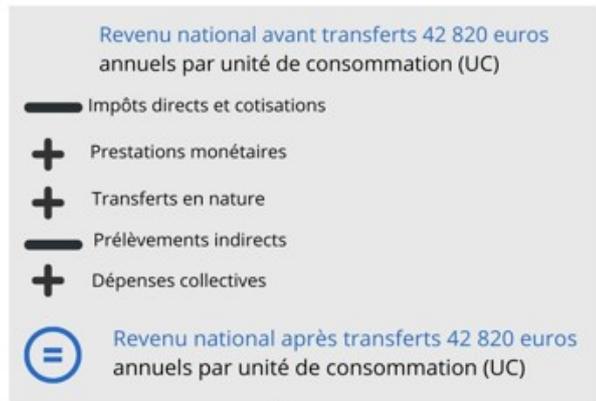
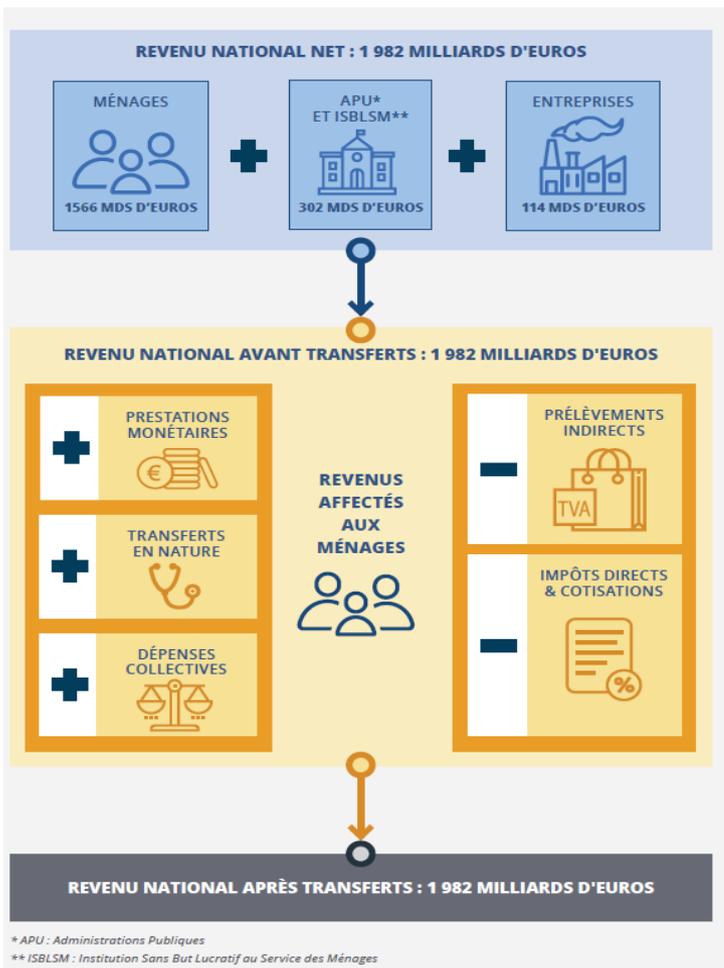
Note : les transferts sont rapportés au revenu national brut (RNB) et non au revenu national net (RNN), car la série depuis 1949 n'est disponible que pour le RNB.

Lecture : en 2018, les prestations en espèces représentent 21 % du revenu national brut.

Champ : France.

Source : Insee, Comptes nationaux ; calcul des auteurs.

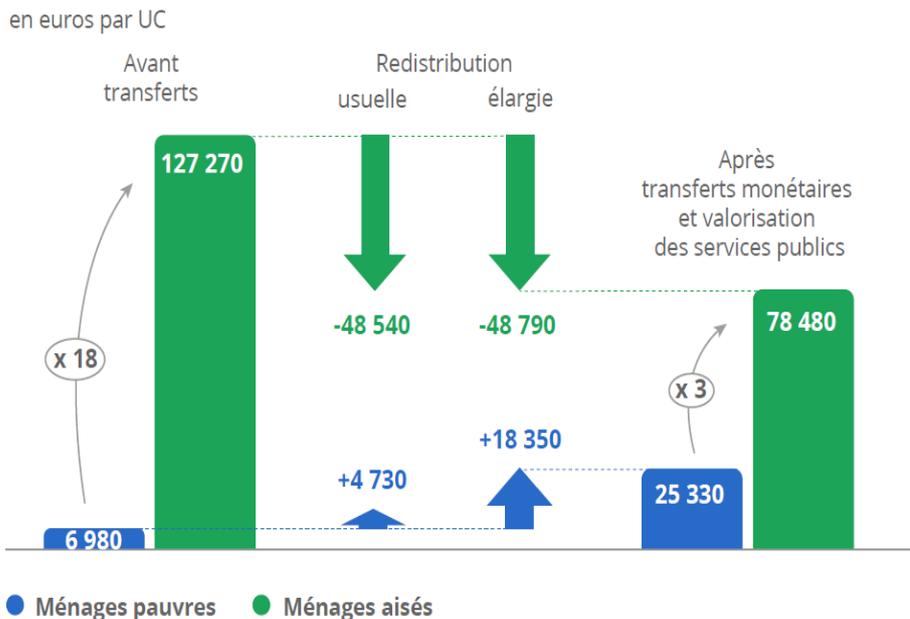




RÉSULTATS

ÂGE ET REDISTRIBUTION ÉLARGIE

2. Revenus des ménages pauvres et aisés avant et après redistribution élargie



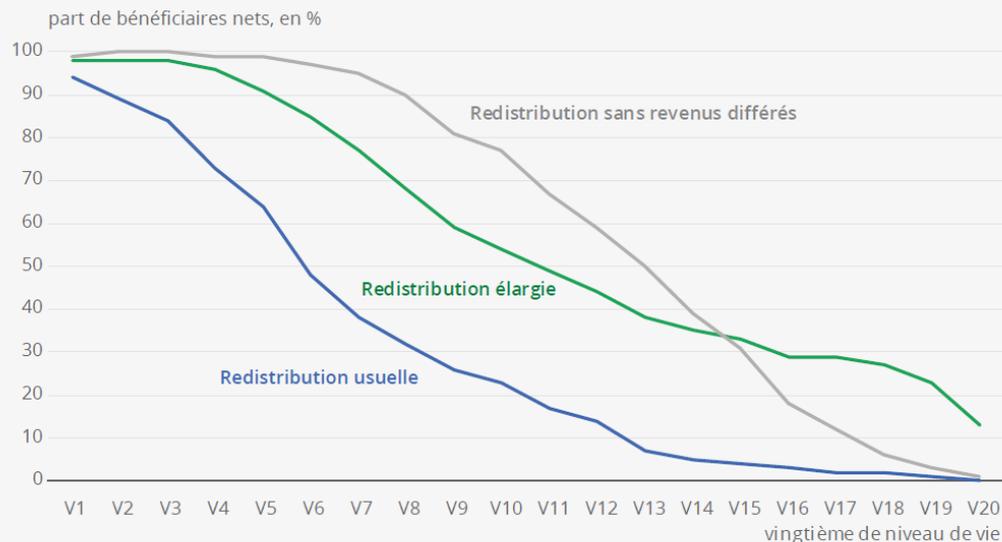
Note : Les pensions de retraite et les allocations chômage sont incluses dans la redistribution élargie (et non dans les revenus avant transferts). La redistribution usuelle est calculée ici à partir du revenu disponible selon les conventions comptables du secteur des ménages, et intègre également les profits non distribués (voir encadré 3 dans [Accardo et al. \(2021\)](#)).

Lecture : Le revenu avant transferts (aux prix de base) des ménages aisés est 18 fois supérieur à celui des ménages pauvres, contre trois fois après l'effet de la redistribution élargie liée à l'ensemble des transferts publics.

Champ : France.

Source : Insee, comptes nationaux distribués 2019 ; calculs des auteurs.

3. Effet net moyen de la redistribution élargie en 2019 selon le niveau de vie usuel



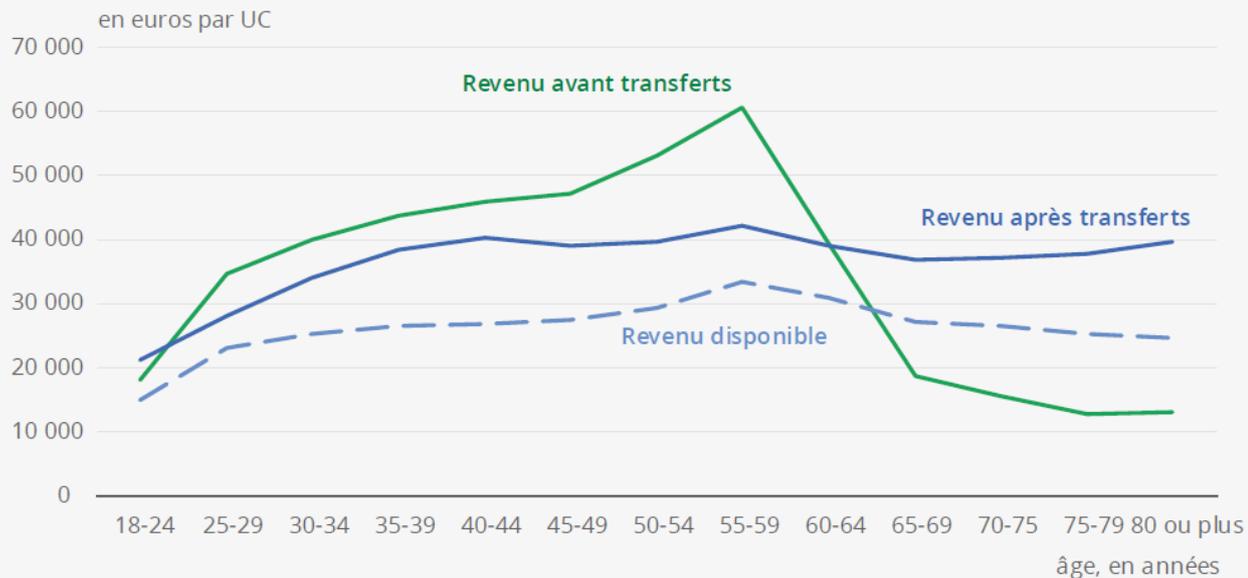
Notes : Les pensions de retraite et les allocations chômage sont incluses dans la redistribution élargie (et non dans les revenus avant transferts). La redistribution sans revenus différés intègre les pensions de retraites et les allocations chômage ainsi que les cotisations qui les financent dans le revenu primaire avant redistribution.

Lecture : Parmi les 5 % les plus modestes (premier vingtième de niveau de vie usuel), 98 % sont bénéficiaires nets de la redistribution élargie et 94 % sont bénéficiaires de la redistribution usuelle.

Champ : France.

Source : Insee, comptes nationaux distribués 2019 ; calculs des auteurs.

► 5. Distribution du revenu avant et après transferts, selon l'âge



Notes : Âge de la personne de référence du ménage. Les pensions de retraite et les allocations chômage sont incluses dans la redistribution élargie (et non dans les revenus avant transferts). Le revenu après transferts ajoute au revenu disponible les transferts en nature et les dépenses collectives.

Lecture : Le revenu avant transferts des 55-59 ans est de 60 810 euros par unité de consommation (UC).

Champ : France.

Source : Insee, comptes nationaux distribués 2019 ; calculs des auteurs.

REDISTRIBUTION ÉLARGIE

- Ciblée sur les plus de 65 ans, bénéficiaires nets à plus de 90 %
- Contributeurs nets :
 - Près de 70 % des individus parmi les 50-59 ans
 - 58 % entre 25 et 29 ans

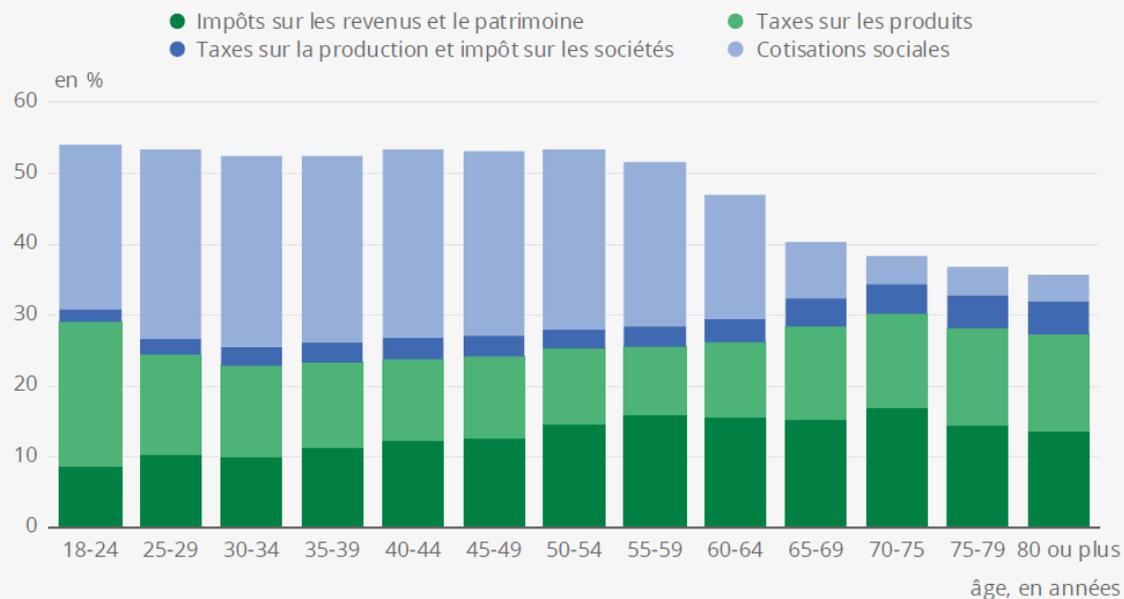
REVENU AVANT TRANSFERTS

- Croissant jusqu'à 55-59 ans
- Fortement réduit après 65 ans

REVENU APRÈS TRANSFERTS

- Profil similaire au revenu disponible
- Transferts en nature au profil forfaitaire mais croissant après 60 ans

► 6. Prélèvements en part du revenu avant transferts augmenté des prestations en 2019, selon l'âge



Note : Âge de la personne de référence du ménage. Les pensions de retraite et les allocations chômage sont incluses dans la redistribution élargie (et non dans les revenus avant transferts). Ces résultats sont également disponibles par vingtième de niveau de vie en données complémentaires sur [insee.fr](https://www.insee.fr).

Lecture : Le taux de cotisation sociale des 55-59 ans est de 23,2 %, rapporté au revenu avant transferts augmenté des prestations monétaires.

Champ : France.

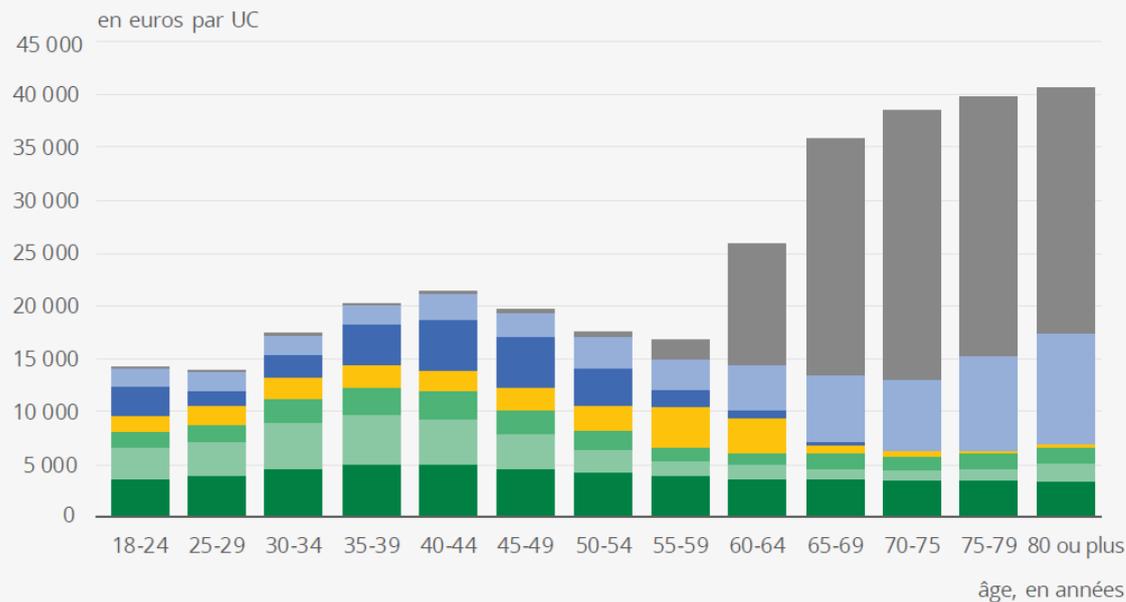
Source : Insee, comptes nationaux distribués 2019 ; calculs des auteurs.

PRÉLÈVEMENTS

- Plus de 50 % des revenus primaires des ménages de moins de 60 ans
- Moins de 40 % pour les plus de 65 ans
- Rôle des cotisations qui ne portent ni sur les retraites ni sur les revenus du patrimoine

► 7. Transferts moyens reçus en 2019 par les ménages, selon l'âge

● Dépenses collectives ● Autres transferts en nature individualisables ● Prestations sociales monétaires
● Chômage et revenus de remplacement ● Éducation ● Santé ● Retraites



Notes : Âge de la personne de référence du ménage. Ces résultats sont également disponibles par vingtième de niveau de vie en données complémentaires sur insee.fr.

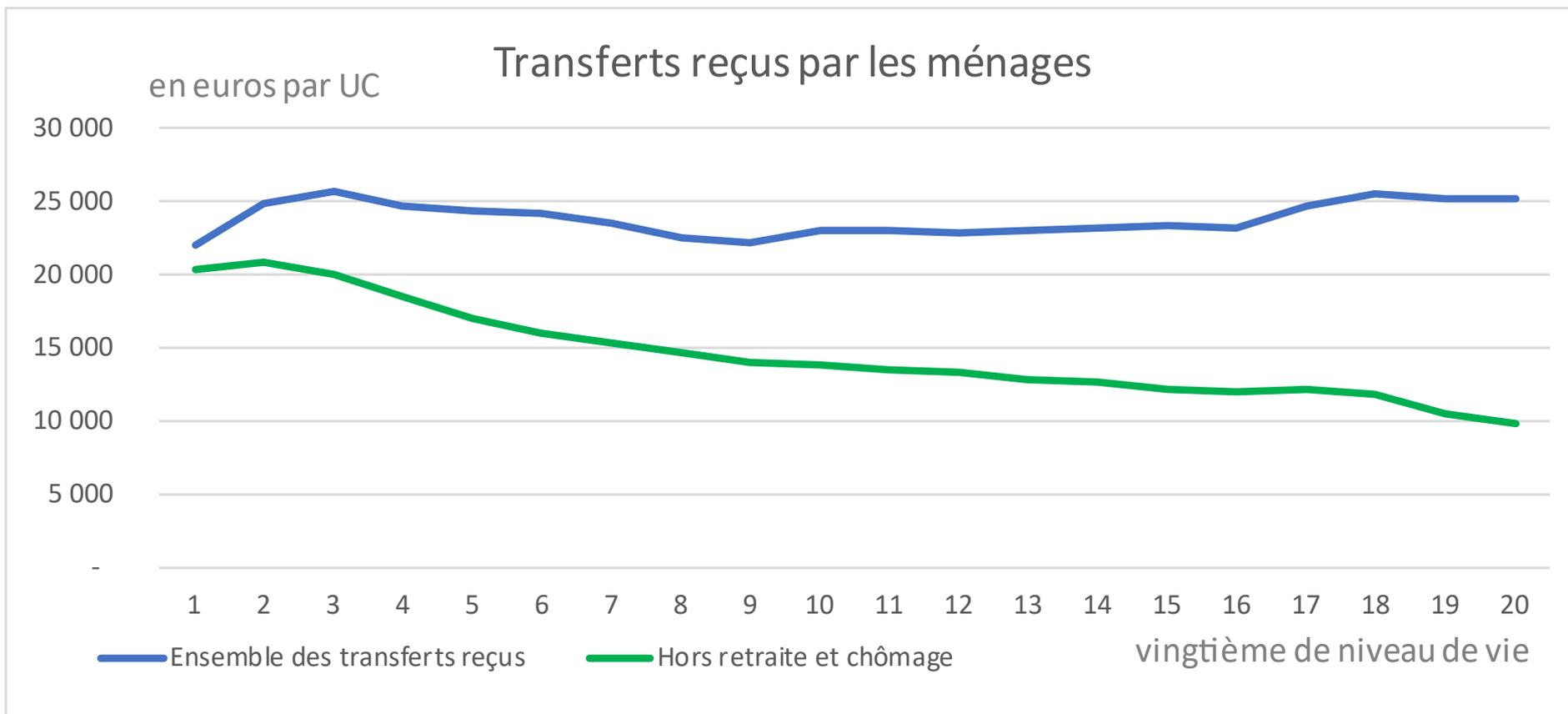
Lecture : Le montant de transferts liés à la santé versé aux 55-59 ans est de 2 900 euros par unité de consommation (UC).

Champ : France.

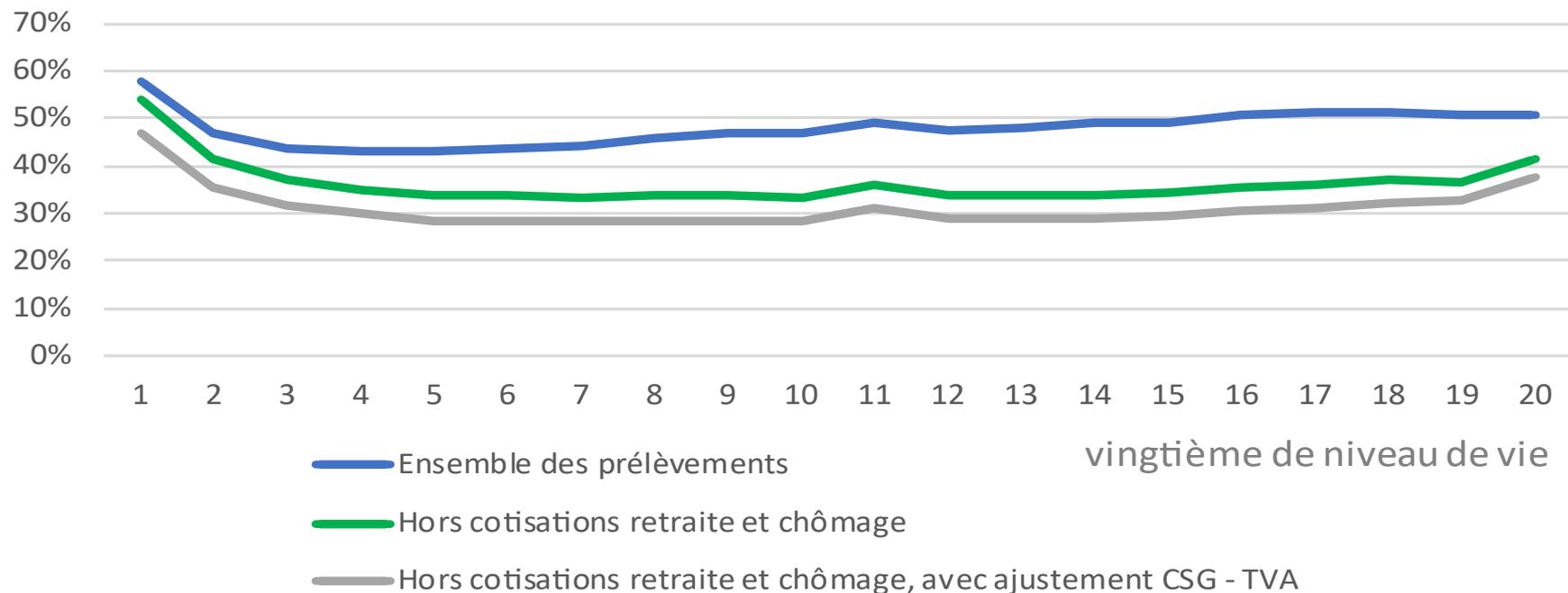
Source : Insee, comptes nationaux distribués 2019 ; calculs des auteurs.

TRANSFERTS REÇUS

- 14 350 euros par UC pour les 18-24 ans
- Plus de 25 900 euros par UC pour les 60 ans ou plus
- Concentration des dépenses de santé en direction des plus âgés
 - 61 % pour les ménages de 60 ans (29 % de la population) en reçoivent
 - 40 % pour les ménages de 70 ans (15 % de la population)
- Dépenses d'éducation concentrées en direction des ménages dont la personne de référence est âgée de 18 à 49 ans

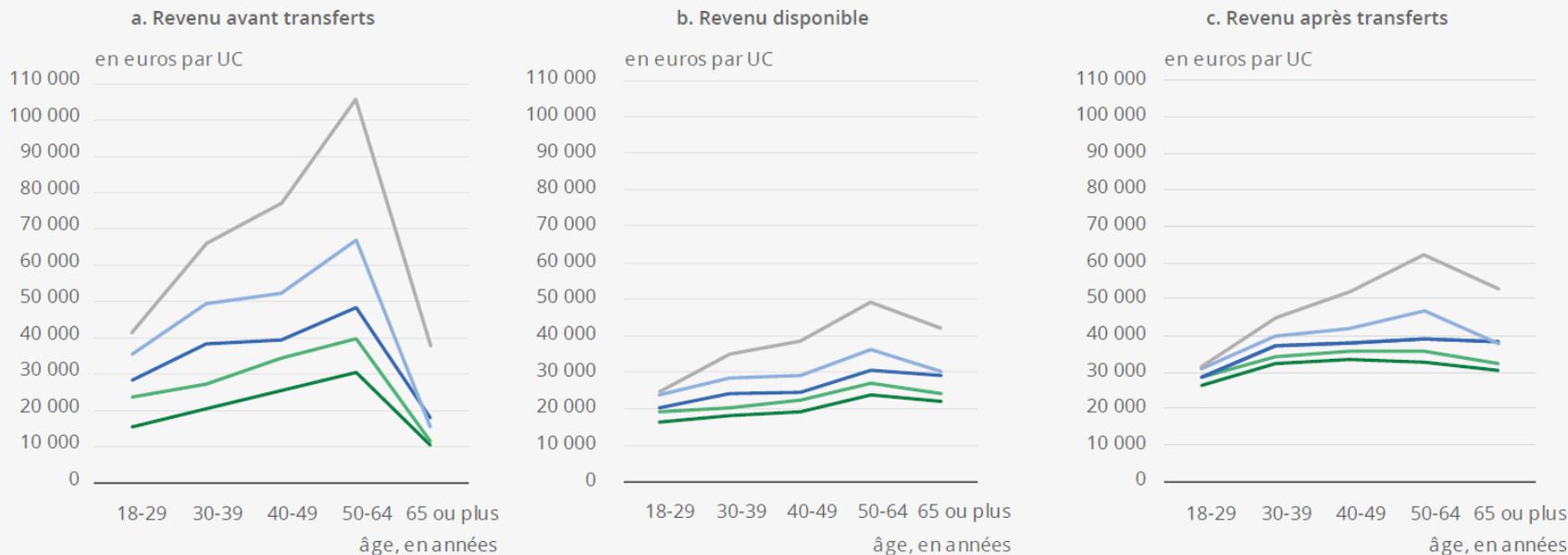


Part des prélèvements dans le revenu avant transferts augmentés des revenus différés



► 8. Distribution des revenus en 2019 selon l'âge et le diplôme de la personne de référence

— Brevet ou moins — CAP/BEP — Baccalauréat — Bac+2 — Bac+3 ou plus



Note : Âge et diplôme de la personne de référence du ménage. Le diplôme n'est pas renseigné pour 1,35 % des personnes, celles-ci ne sont pas représentées dans les graphiques.

Lecture : Le revenu des titulaires d'un diplôme de niveau bac+3 ou plus âgés de 50 à 64 ans est de 105 840 euros par unité de consommation (UC) avant transferts (figure 8a) et 61 950 euros par UC après transferts élargis (figure 8c).

Champ : France.

Source : Insee, comptes nationaux distribués 2019 ; calculs des auteurs.

Rapport du groupe d'experts sur la mesure des inégalités et de la redistribution

Insee Méthodes
Édition 2020



Revenus et patrimoine des ménages

Insee Références
Édition 2021



'Do I get my money back?': A Broader Approach to Inequality and Redistribution in France With a Monetary Valuation of Public Services

Documents de travail
N° 2023-07 - Mars 2023



Mathias ANDRÉ
Jean-Marc GERMAIN
Michaël SICSIĆ



La redistribution élargie, incluant l'ensemble des transferts monétaires et les services publics, améliore le niveau de vie de 57 % des personnes

Insee Analyses • n° 88 • Septembre 2023

Les impôts, taxes et cotisations sociales financent les retraites, les prestations sociales et les services publics, individualisés - comme l'éducation et la santé - ou collectifs, comme la défense ou la recherche. L'ensemble de ces transferts publics, passés sur ou perçus par les ménages, organise une redistribution élargie. Cette redistribution élargie et l'ensemble des services publics et incluent les retraites correspondent à un transfert de 500 milliards d'euros (25 % du revenu national net) en 2021 et contribuent à une réduction significative des inégalités de revenus. À la fin de 2021, 57 % des personnes reçoivent plus qu'elles ne versent. Cette part de personnes bénéficiaires nettes de la redistribution élargie s'élève à 49 % autour du niveau de vie médian, contre plus de 35 % parmi les 30 % les plus modestes et 13 % parmi les 5 % les plus aisés. Avant transferts, les ménages aisés ont un revenu 18 fois plus élevé que celui des ménages pauvres, contre 1 à 2 après transferts.

La redistribution élargie améliore le niveau de vie de 57 % des individus appartenant à un ménage dont la personne de référence est âgée de 15 ans ou plus. Et sont les personnes destinataires des dépenses de santé et le système de retraite par répartition. Parmi les 50-59 ans, près de 70 % des individus ont à l'inverse contribué netts à la redistribution élargie. En dehors des retraités, les bénéficiaires nets de la redistribution élargie sont surtout les plus modestes, ainsi que les familles avec enfants et les ménages moins diplômés, pour les femmes et les employés. Le bilan redistributif est quasi neutre, alors que les cadres, travailleurs indépendants, chefs d'entreprise sont contributeurs nets ainsi que, dans une moindre mesure, les professions intermédiaires. La redistribution réduit également les inégalités entre les habitants de l'agglomération de Paris aux revenus primaires plus élevés et ceux des autres territoires. Les contributeurs nets sont ainsi des ménages actifs, aisés, âgés entre 45 et 65 ans, plutôt cadres ou artisans.

Quel est l'effet des transferts publics sur le niveau de vie ? La méthode quantitative monétaire pour répondre à cette question consiste à comparer les revenus directs accablés par les ménages aux prestations en espèces qu'ils reçoivent. En complément, l'étude développe une approche élargie de la redistribution (Journé et al., 2023). Fondée sur l'idée que tout impact est évalué à la fois une cotisation directe ou indirecte pour les ménages, elle intègre la totalité des transferts publics, versés et reçus, et notamment une estimation monétaire des services publics. Cette méthodologie, que le rapport décrit, elle inclut les actifs passivement dans le calcul sur les produits et la production ainsi que les cotisations sociales des employeurs et des salariés. Cette approche se fonde sur les comptes nationaux directs qui représentent l'intégralité du revenu national entre différentes catégories de ménages. Le revenu national d'un pays est produit par les différentes unités économiques résidentes : les ménages, les entreprises et les administrations publiques. Ces productions gagnent en revenus individuels (RNI) une fois déduite la déduction du capital les sociétés financières, logement et équipements. L'attribution aux ménages de l'ensemble du RNI permet alors d'analyser la redistribution des ménages de l'ensemble du RNI nationale après transferts.

La distribution du revenu avant transferts directs à l'exception du revenu monétaire est le résultat d'une micro-simulation de redistribution. Le revenu après transferts est donc basé sur les données de la production et de la consommation des ménages, qui sont les données de la production et de la consommation des ménages. En raison de la prise en compte exhaustive des données primaires, les données de revenus après transferts en égal au total du revenu national net. La redistribution est donc une estimation fine des bénéficiaires et des contributeurs nets dans un cas contraire.

Cette approche s'appuie sur les recommandations d'un groupe d'experts sur la mesure des inégalités et de la redistribution (Insee et l'Institut de l'économie de Paris, 2021) et des données nationales de l'Institut de l'économie de Paris (Journé et al., 2022 ; Journé et al., 2023). Cette approche est basée sur les données disponibles et présente un caractère provisoire. Les données de revenus après transferts en égal au total du revenu national net. La redistribution est donc une estimation fine des bénéficiaires et des contributeurs nets dans un cas contraire.



PUBLICATIONS 2023

- Document de travail Insee (mars 2023, travaux de recherche en anglais)
 - 'Do I get my money back?': A Broader Approach to Inequality and Redistribution in France With a Monetary Valuation of Public Services, André, Germain, Sicsic
- Article Courrier des statistiques (juin 2023, méthodologie avec angle pédagogique)
 - Comptes nationaux distribués – une nouvelle manière de distribuer la croissance : Une expérience innovante au service du débat public, André, Germain, Sicsic
- Publication Insee Analyses (septembre 2023, résultats grand public)
 - La redistribution élargie, incluant l'ensemble des transferts monétaires et les services publics, améliore le niveau de vie de 57 % des personnes, André, Germain, Sicsic

Retrouvez-nous sur

[insee.fr](https://www.insee.fr)



Mathias ANDRÉ

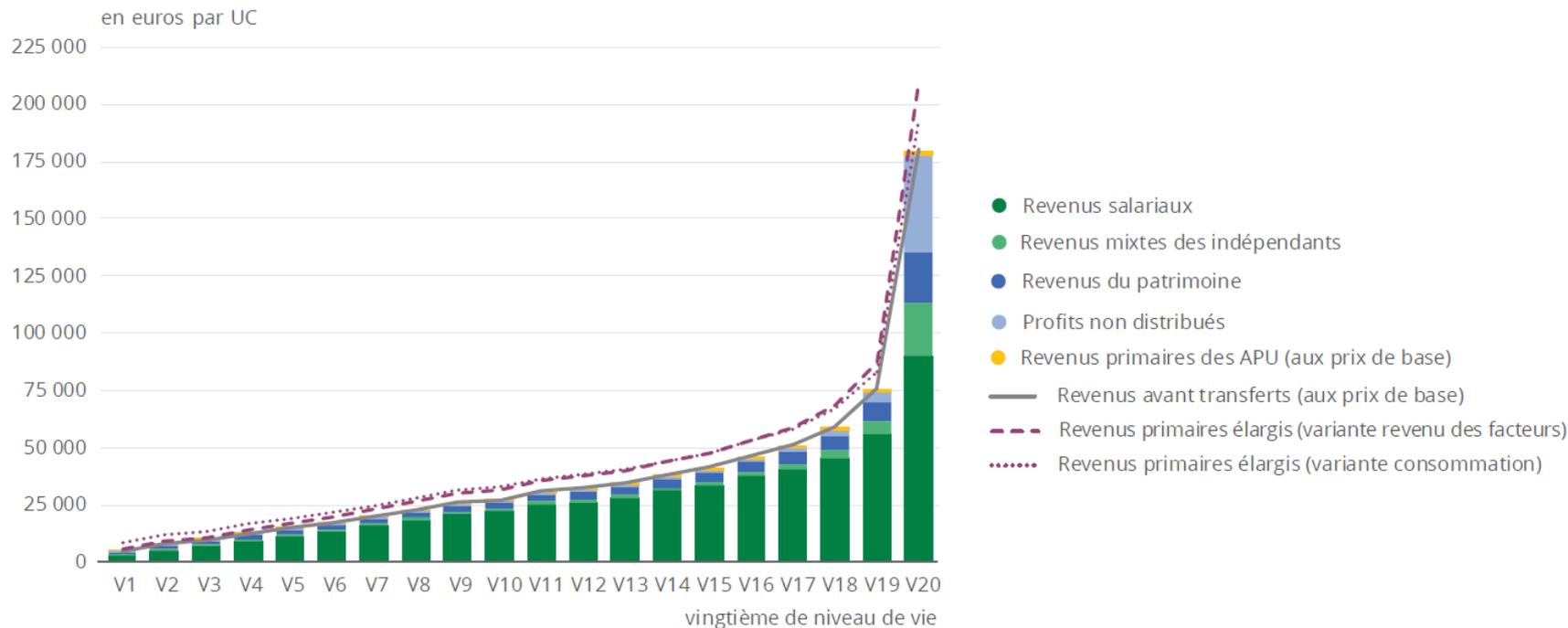
Expert, Département des comptes nationaux

CONSEIL D'ORIENTATION DES RETRAITES - 16 ET 23 NOVEMBRE 2023



Mesurer pour comprendre

Décomposition du revenu avant transferts selon le niveau de vie



Note : Les pensions de retraite et les allocations chômage ne sont pas incluses dans les revenus avant transferts (aux prix de base) et les revenus primaires élargis (aux prix de marché).

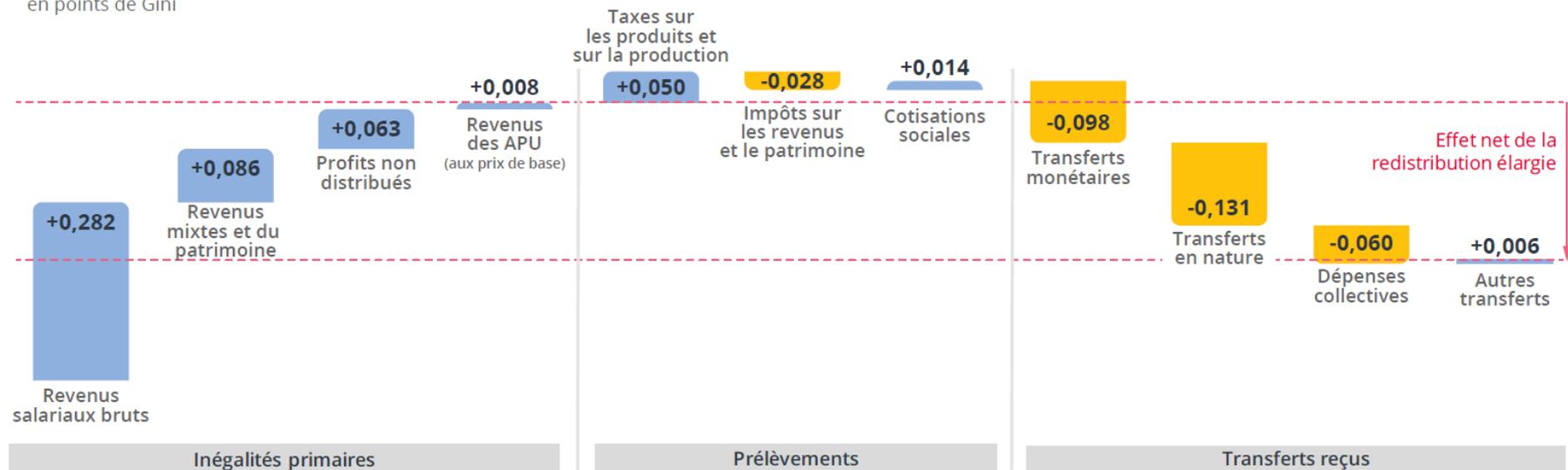
Lecture : Le revenu moyen avant transferts (aux prix de base) des 5 % les plus aisés (V20) est de 180 270 euros par unité de consommation (UC).

Champ : France.

Source : Insee, comptes nationaux distribués 2019 ; calculs des auteurs.

► 4. Décomposition des inégalités primaires en 2019 et des contributions à leur réduction, en points d'indicateur de pseudo-Gini

en points de Gini



Note : Les pensions de retraite et les allocations chômage sont incluses dans la redistribution élargie (et non dans les revenus avant transferts).

Lecture : La contribution à la réduction des inégalités des transferts en nature s'élève à 0,131 point de Gini.

Champ : France.

Source : Insee, comptes nationaux distribués 2019 ; calculs des auteurs.